



**jeudi, 3. novembre 2016**

**SOMMAIRE** Cliquez sur les titres pour lire les articles

<b>Marché &amp; Economie.....</b>	<b>2</b>
Coopération Algéro-Malienne : Une dimension stratégique .....	2
Algérie – Azerbaïdjan : La coopération bilatérale au menu .....	3
Algérie – Australie : Consultations politiques à Alger .....	3
Le Premier ministre reçoit une délégation de parlementaires européens .....	3
Inscription des promoteurs immobiliers au tableau national : La date butoir a expiré.....	4
Production d'électricité : Investir dans les énergies renouvelables .....	4
Livre économique : Le défi de la diversification .....	5
Importation de produits alimentaires : Les prix en recul .....	6
Développement du sud : Prioritaire et stratégique .....	7
Chiffre du jour : Le light sweet crude perd 70 cents.....	7
Algérie – Pays Bas : Programme bilatéral dans les ressources en eau .....	7
Direction régionale des douanes Alger-extérieur : Hausse des recouvrements douaniers.....	8
Le nombre des Comptes d'affectation spéciale réduit à 56 .....	8
Le boom de l'industrie du ciment en Algérie.....	9
Le Dg de l'Ansej annonce la création d'une fédération pour les micros entreprises .....	10
<b>Commerce .....</b>	<b>10</b>
Ces algériens qui investissent en Tunisie.....	10
<b>Transactions &amp; Contrats .....</b>	<b>11</b>
Ain Témouchent: Henkel Algérie cède son usine à des investisseurs algériens .....	11



**CCI ALGÉRO-FRANÇAISE**

غرفة التجارة و الصناعة الجزائرية-الفرنسية

Siège social : 38 rue Abou Noues Hydra, Alger

Accueil & Bureaux : Villa Malglaiive

01 rue du professeur Vincent Telemly, Alger

Tél: +213 (0) 23 507 019

Fax: +213 (0) 23 507 032

[cciaf@cciaf.org](mailto:cciaf@cciaf.org)

[www.cciaf.org](http://www.cciaf.org)

**NOS EVENEMENTS SUR**

**[WWW.CCIAF.ORG](http://WWW.CCIAF.ORG)**

### Coopération Algéro-Malienne : Une dimension stratégique

Source : El Moudjahid

Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, se rendra aujourd'hui à Bamako où il co-présidera avec son homologue malien, Modibo Keita, la 12e session de la grande commission mixte algéro-malienne, a indiqué hier, un communiqué des services du Premier ministre. «Les relations et la coopération bilatérales dans ses volets économique et commercial, scientifique, technique et social ainsi que les questions administratives, sécuritaires et judiciaires seront examinées durant cette visite et ce, en vue de leur consolidation, compte tenu des liens d'amitié et de fraternité qui unissent les deux pays», souligne la même source. «Plusieurs accords de coopération dans différents domaines seront signés lors de cette importante rencontre»

Les travaux de la grande commission mixte de coopération algéro-malienne s'ouvrent aujourd'hui à Bamako sous la co-présidence des deux Premiers ministres, Abdelmalek Sellal et Modibo Keita. Cette douzième session, depuis l'instauration de ce cadre, prendra pour la première fois l'appellation de «grande commission mixte de coopération algéro-malienne», sur décision des hautes autorités des deux pays, afin de traduire leur volonté de hisser le niveau de la coopération économique, commerciale et sociale, au niveau de la coopération bilatérale dans le domaine politique et sécuritaire.

Le Président Abdelaziz Bouteflika et le Président malien Ibrahim Boubacar Keita avaient décidé, lors de la dernière visite du président malien en Algérie, de conférer aux relations traditionnelles entre l'Algérie et

le Mali, faites d'amitié de solidarité et de bon voisinage, une dimension stratégique reflétant ainsi les aspirations des peuples algérien et malien. Ainsi, la tenue de la rencontre de Bamako s'inscrit dans le cadre de l'engagement des deux chefs d'Etat et leur détermination à renforcer davantage ces relations séculaires, à travers la mise en place de programmes de coopération mutuellement bénéfiques, leur renforcement et leur diversification pour qu'elles reflètent les potentialités de coopération qui existent entre les deux pays.

A cette occasion, les deux délégations examineront les voies et moyens de renforcer la coopération dans certains secteurs notamment le commerce, la formation et la formation technique, le transport et l'agriculture, et procéderont à la signature de plusieurs accords de coopération. En préparation à la tenue des travaux de cette grande commission, des experts algériens et maliens ont tenu une réunion pour examiner les différents dossiers qui seront soumis à cette session. Pour la première fois également, une réunion les hommes d'affaires algériens et maliens se réuniront en marge des travaux de cette commission, conformément aux orientations des deux chefs d'Etat, afin d'identifier des actions concrètes de coopération. Les premiers échanges diplomatiques officiels entre l'Algérie et le Mali remontent, rappelle-t-on, aux années post-indépendance, plus exactement à 1963, et ont abouti par la suite, à la mise en place d'un comité mixte intergouvernemental pour la coopération économique et sociale, notamment dans les domaines scientifique, technique et culturel, appelé comité mixte de coopération.

D'autres espaces de coopération bilatérale ont vu le jour dans le cadre des consultations politiques, dont le comité frontalier algéro-malien institué en février 1995, pour renforcer et diversifier la coopération dans divers

domaines, notamment sécuritaire face aux défis auxquels la région est confrontée.

Un boulevard au nom du président Bouteflika au centre de Bamako

Les autorités maliennes ont décidé de baptiser un boulevard au nom du Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, en signe d'estime et de reconnaissance à ses efforts et son engagement dans la région, particulièrement pour la paix et la stabilité au Mali.

La baptismation aura lieu lors d'une cérémonie officielle en présence des deux Premiers ministres, Abdelmalek Sellal et Modibo Keita. En janvier 2014, le président malien Ibrahim Boubacar Keita avait demandé au Président Bouteflika l'aide de l'Algérie pour aboutir à un règlement de la crise malienne. Dès lors, des pourparlers sont engagés pour rapprocher les points de vues des mouvements politico-militaires du nord du Mali et du gouvernement malien.

L'accord de paix et de réconciliation au Mali qui avait été signé dans une première étape en mai 2015 et dans une deuxième phase en juin de la même année, par toutes les parties maliennes, à Bamako, avait été obtenu après cinq rounds de dialogue, engagé en juillet 2014 sous la conduite d'une médiation internationale, dont l'Algérie avait été le chef de file.

#### **Les opérateurs algériens et maliens appelés à s'impliquer «résolument» dans la coopération**

Les opérateurs économiques algériens et maliens sont appelés à s'impliquer «résolument» dans les actions de coopération entre les deux pays, a indiqué hier le directeur général Afrique au ministère des Affaires

étrangères, Soufiane Mimouni lors du 1er Forum des hommes d'affaires qui se tient à Bamako. Ce forum des hommes d'affaires, premier du genre, et auquel prennent part une dizaine d'opérateurs économiques, se tient en marge de la 12e session de la Grande commission mixte de coopération algéro-malienne dont les travaux s'ouvrent aujourd'hui. M. Mimouni a expliqué que l'Algérie s'emploie à diversifier son économie et à tirer profit des nombreuses opportunités économiques du marché africain notamment malien. «C'est dans ce cadre que s'inscrit ce Forum des hommes d'affaires ainsi que celui des hommes d'affaires africains que l'Algérie s'apprête à abriter du 3 au 5 décembre prochain», a-t-il précisé relevant que les deux pays disposent d'assez d'atouts comme les liens historiques, la qualité des relations politiques et la volonté de conférer un caractère «privilegié» à la coopération économique, pour construire un partenariat «exemplaire». Pour lui, les opportunités sont nombreuses et la complémentarité entre les deux économies offre de larges possibilités d'accroître de manière substantielle les échanges économiques et commerciaux entre l'Algérie et le Mali. Les travaux qui sont ponctués par un large exposé sur les opportunités d'investissement et du cadre des affaires au Mali et des rencontres B 2 B, se clôtureront jeudi par la présentation des conclusions et des recommandations du forum, en présence du ministre malien de la Promotion de l'investissement et du secteur privé, et du président du Forum des chefs d'entreprises, Ali Hadad.

### Algérie – Azerbaïdjan : La coopération bilatérale au menu

**Source : El Moudjahid**

Le président du Conseil de la Nation, Abdelkader Bensalah, s'est entretenu, hier, lors d'une audience,

avec l'ambassadeur d'Azerbaïdjan à Alger, Maher Aliyev, des moyens de relancer la coopération bilatérale, a indiqué un communiqué de cette institution. Les deux parties ont affirmé lors de cette entrevue, l'«importance qu'accordent les deux pays au développement des relations et les liens civilisationnels et historiques communs», précise le communiqué. De son côté, l'ambassadeur d'Azerbaïdjan a présenté un exposé sur les «aspects liés à la situation du pays et les moyens et son rôle dans la région». M. Bensalah s'est dit «confiant en l'avenir prometteur des relations entre les deux pays», qualifiant l'ouverture de l'ambassade de la République d'Azerbaïdjan à Alger, de «départ sur la voie de l'édification de relations fortes et fructueuses dans l'intérêt des deux pays et peuples frères».

### Algérie – Australie : Consultations politiques à Alger

**Source : El Moudjahid**

Le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, Hassane Rabehi s'est entretenu, hier à Alger, avec le secrétaire général adjoint du ministère des Affaires extérieures et du Commerce d'Australie, Ric Wells, dans le cadre des consultations politiques entre les deux pays. «Ce sont des consultations très positives qui nous ont permis d'évoquer les relations bilatérales et d'aborder les questions internationales et régionales d'intérêt commun», a indiqué M. Rabehi dans une déclaration à la presse.

Il a ajouté que l'Algérie et l'Australie œuvrent à établir des partenariats dans divers secteurs et de procéder aussi à un échange de visites dans les domaines parlementaire et culturel. Relevant que l'Australie accorde une «grande importance» à la coopération avec l'Algérie, M. Rabehi a précisé que ce pays a «salué» le

rôle de l'Algérie au niveau des organisations internationales et de la région, notamment en matière de paix, de sécurité et de développement.

De son côté, M. Wells a indiqué que ces consultations vont dans le sens d'«approfondir» la coopération bilatérale dans divers domaines, notamment en matière de «lutte contre le terrorisme et la coopération dans le secteur minier». Dans le même sens, M. Wells a fait part de son «admiration à l'expérience et la réussite de l'Algérie dans la lutte antiterroriste».

### Le Premier ministre reçoit une délégation de parlementaires européens

**Source : El Moudjahid**

Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a reçu hier à Alger, une délégation de parlementaires européens conduite par M. Pietr Antonio Panzeri, indique un communiqué des services du Premier ministre. L'audience a été l'occasion de "réaffirmer la qualité des relations de coopération entre l'Algérie et l'Union européenne ainsi que les efforts menés pour leur consolidation", précise la même source. Elle a été également une opportunité de rappeler que les institutions parlementaires "constituent un des cadres privilégiés de concertation et d'approfondissement de cette coopération".

Les deux parties ont procédé, par la même occasion, à "un large échange de vues sur les questions régionales d'intérêt commun". L'audience s'est déroulée en présence de la ministre chargée des Relations avec le Parlement, Mme Ghania Eddalia, souligne la même source.

## Inscription des promoteurs immobiliers au tableau national : La date butoir a expiré

**Source : El Moudjahid**

Quatre années après la décision prise par le ministère de l'Habitat, c'est l'heure de vérité pour les promoteurs immobiliers algériens ! Invités en effet depuis 2012 par le département de M. Tebboune à régulariser leur situation en s'inscrivant au tableau national des promoteurs, les récalcitrants risquent tout simplement le retrait de l'agrément s'ils ne se conforment pas à la réglementation.

Selon le ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, près d'un quart (24,7%) des promoteurs immobiliers ne sont pas inscrits au tableau national, soit 1.543 sur un total de 6.225 promoteurs. Des mises en demeure ont été envoyées aux concernés afin de remplir cette formalité mais en vain alors que les délais ont expiré hier.

Il faut savoir que l'inscription au tableau national des promoteurs immobiliers ouvre droit pour ces derniers, d'avoir une autorisation légale pour exercer l'activité et surtout adhérer au FGCMPI, le Fonds de garantie et de caution mutuelle de la promotion immobilière. D'autant plus que les statistiques de la tutelle ne sont pas rassurantes lorsqu'on sait que 27% des logements réalisés dans le cadre des promotions immobilières sont supervisés par des promoteurs agréés mais non-inscrits au tableau national. Ce qui rend de facto leurs activités illégales. En outre, le département de Tebboune a poursuivi en justice 26 promoteurs immobiliers exerçant dans 12 wilayas du pays sans agrément. A cet effet, le ministère met en garde les citoyens désireux acquérir un logement selon la fameuse formule « vente

sur plan » de s'assurer que le promoteur immobilier a souscrit à une garantie auprès du FGCMPI.

C'est une garantie qui doit être jointe au contrat de vente sur plan. C'est également une forme d'assurance obligatoire qui peut être utilisée dans les cas où le promoteur décède ou disparaît, ou en cas de faillite, de liquidation et d'escroquerie. Une sorte de couverture pour parer à toute mauvaise surprise.

Et Dieu seul sait le nombre de citoyens ayant été victimes ces dernières années de telles pratiques. Ainsi donc, il est conseillé à tout acquéreur de consulter le site web du Fonds de garantie et de caution mutuelle de la promotion immobilière pour savoir si le promoteur en charge de son projet est inscrit au tableau national des promoteurs immobiliers.

Outre les promoteurs, une autre catégorie est dans l'œil du cyclone du ministère de l'Habitat. Il s'agit des agences immobilières lesquelles sont appelées de leur côté à se conformer à la réglementation avant le 20 novembre prochain, date butoir pour la régularisation de la situation administrative. Aujourd'hui, elles sont plus de 610 agences qui n'ont pas encore déposé leurs dossiers et risquent ainsi le même sort que leurs collègues promoteurs, à savoir le retrait de l'agrément.

## Production d'électricité : Investir dans les énergies renouvelables

**Source : El Moudjahid**

« Un appel d'offres à investisseurs sera lancé prochainement pour la réalisation d'installations de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, qui sera conditionné par la réalisation d'investissements dans le domaine industriel » tels sont

les propos annoncés, récemment par le ministre de l'Energie.

M. Noureddine Bouterfa a indiqué que cet appel d'offres mettra en compétition les investisseurs afin d'assurer un environnement favorable au développement des énergies renouvelables et de réduire le prix du kilowatt-heure (KWh) à partir des énergies renouvelables. « Pour diverses considérations telles que la baisse des coûts des équipements sur le marché international et le recours grandissant, à travers le monde aux appels d'offres pour mettre en compétition les investisseurs et réduire le KWh produit à partir des énergies renouvelables, l'Algérie va recourir à ce mécanisme afin de protéger le consommateur en lui offrant une énergie propre et durable à un prix du KWh le plus bas possible », a assuré le ministre.

Cet appel à investisseurs, a-t-il poursuivi, « offrira la possibilité à ces derniers de réaliser des centrales de production d'électricité d'origine renouvelable sur des sites préalablement choisis, permettant de leur faciliter les procédures et les démarches et d'accélérer la cadence de mise en œuvre ».

Le ministre a également appelé les investisseurs nationaux et étrangers à s'intéresser davantage au marché des énergies renouvelables et à répondre nombreux à cet appel à investisseurs. « Ce mode de réalisation nécessitera la recherche de partenariats forts, bénéfiques et équitables pour permettre le placement de l'Algérie dans une véritable transition énergétique vers un modèle de production et de consommation propre, profitable et durable », a-t-il avancé.

Le ministre a soutenu qu'en sus du mécanisme d'appel d'offres à investisseurs nationaux et étrangers pour

constituer des partenariats, une part importante sera réservée aux acteurs nationaux dans le cadre d'un dispositif spécifique de mise aux enchères et les a invités à s'y préparer à y répondre.

« Ces investissements seront profitables aussi bien aux consommateurs qu'aux investisseurs », a-t-il également déclaré, en précisant que des mécanismes appropriés seront mis en place pour assurer l'achat et le paiement de la production d'électricité.

Dans son intervention, le ministre a rappelé que la stratégie de mise en œuvre du Programme national de développement des énergies renouvelables est complémentaire, puisque reposant sur les deux composantes énergétique et industrielle. « Cette stratégie vise à contribuer à la préservation de nos réserves fossiles non renouvelables et, plus globalement, à protéger l'environnement, à l'émergence d'une industrie nationale du renouvelable qui favorisera la transition énergétique et une économie durable », a explicité M. Bouterfa. Ce principe, a-t-il fait valoir, permettra le développement à grande échelle des installations renouvelables, associé à une industrie nationale qui touchera tous les éléments de la chaîne des valeurs des renouvelables, notamment l'engineering, les équipements et la construction ». Le ministre a ainsi mis en avant la détermination du gouvernement à concrétiser le Programme national des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, programme hissé par le Président de la République au rang de priorité nationale. Pour rappel, le Programme national de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique vise la mise en service d'une capacité de production d'origine renouvelable de 47 à 51 TWh à l'horizon 2030, dont plus de 9 TWh seront injectés dans le réseau d'ici 2020. D'ici la fin 2016, l'Algérie comptera une capacité de 343 MW réparties à

travers 14 wilayas du pays. Actuellement, 16 centrales d'une capacité de 195 MW sont déjà fonctionnelles et injectent de l'énergie d'origine renouvelable dans le réseau, tandis que six autres le seront dans les prochaines semaines.

Ces centrales solaires sont réalisées par Sharikate Takat El Moutajadida (SKTM, filiale du Groupe Sonelgaz) et s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de la première phase du Programme de développement des énergies renouvelables.

### Livre économique : Le défi de la diversification

#### **Source : El Moudjahid**

Le livre économique suscite un intérêt grandissant de la part des maisons d'édition, au regard des mutations économiques et financières enregistrées au double plan local et international, même si certains éditeurs déplorent un manque d'auteurs spécialisés. Les éditeurs rencontrés par l'APS lors du 21e Salon international du livre d'Alger (Sila), ont affirmé que le livre économique suscitait ces dernières années un intérêt grandissant auprès d'un public à l'affût de la diversité des filières économiques dont la gestion, le management et le e-commerce.

A l'occasion du Sila qui a vu la participation de 961 maisons d'édition dont 290 algériennes, un espace particulier a été dédié au livre économique, avec des thèmes aussi riches que diversifiés (économie politique, industrie, commerce, transport, agriculture et gestion), destiné aux spécialistes et novices.

Les visiteurs semblent particulièrement intéressés par les livres sur les techniques de création d'entreprises,

d'élaboration des budgets et de promotion du rôle des organisations industrielles, outre ceux liés à la sociologie au travail, aux lois de finances, au commerce et aux douanes. Le PDG de l'ANEP, Djamel Kaouane, a souligné l'attachement de son entreprise à diversifier les domaines d'édition pour couvrir un maximum de spécialités, y compris le livre économique. « L'ANEP participe cette année avec plusieurs publications dans le domaine économique et des livres spécialisés dans la recherche académique économique, en sus de livres d'analyse et de modèles économiques ».

L'occasion était pour M. Kaaouan de préconiser l'ouverture de nouvelles perspectives d'édition pour combler le manque d'auteurs dans le domaine économique, particulièrement dans les nouvelles filières. De son côté, le Directeur commercial de la maison d'édition « Houma », relève « un manque de livres économiques », face à une demande de plus en plus croissante, notamment pour les livres édités en arabe. Depuis la création de cette maison d'édition en 1995 et le lancement de la production de livres économiques en 1998, « nous avons perçu un intérêt grandissant chez les citoyens et les chercheurs, mais les auteurs d'ouvrages économiques restent peu nombreux », a-t-il déploré. Il a relevé une forte demande sur les livres traitant de la situation économique, particulièrement en termes d'amendement de lois économiques et de transactions commerciales.

Le partenariat pour encourager les livres économiques Le Directeur général de la « Maison des Académiciens », le jordanien Walid Al Sabah, a souligné que les mutations économiques internationales à l'instar de la crise financière avaient été à l'origine de la parution de livres académiques traitant de l'économie en vue de répondre à la demande des universités, des institutions économiques, des travailleurs, des employeurs, voire

des familles. Selon l'intervenant, les conjonctures économiques internationales ont favorisé l'ouverture de nouvelles spécialités universitaires et académiques outre la publication de livres et d'analyses sur les causes et conséquences de ces nouvelles données économiques. «Les livres économiques et de développement durable attirent de plus en plus les lecteurs intéressés par la conjoncture économique et financière de leur pays et désireux de mieux comprendre le processus de développement économique dans un contexte marqué par la mondialisation», a-t-il expliqué. Pour sa part, le Directeur général de la Maison algérienne d'édition, de distribution et d'importation, Ameur Zemouri, a indiqué que son institution, forte de 18 ans d'existence, avait accordé durant ces deux dernières années un grand intérêt au livre économique par la conclusion de plusieurs accords avec des maisons d'édition internationales. Le responsable a cité à titre d'exemple la convention liant sa maison d'édition à l'Organisation arabe du développement administratif relevant de la Ligue arabe, laquelle a permis la distribution de 28 titres dans les pays du Maghreb.

Une autre convention a été conclue également avec une maison d'édition égyptienne en vertu de laquelle plusieurs traductions de livres économiques de l'anglais vers l'arabe ont été publiées pour enrichir les publications nationales dans le domaine économique.

Des visiteurs du SILA interrogés par l'APS estiment que les livres économiques, en dépit de leur disponibilité et diversité en Algérie, «ont besoin de centres d'études et de consulting pour garantir une production durable dans le domaine économique». Une étudiante rencontrée sur place a confié qu'elle vouait un grand intérêt aux publications récentes qui traitent des problématiques économiques et leurs répercussions sur

la conjoncture socio-économique dans les pays arabes et étrangers. Un autre étudiant en économie estime que les conjonctures nationales et internationales avaient donné naissance à des analyses de plusieurs approches économiques dans une tentative de proposer des solutions qui pourraient constituer une importante base de données académique pour les chercheurs et les décideurs. Il a, dans ce sens, mis en avant l'intérêt croissant porté aux ouvrages économiques qui dressent un constat de la conjoncture économique étayé d'explications de certains scénarios de l'après-pétrole.

### Importation de produits alimentaires : Les prix en recul

#### **Source : El Moudjahid**

Les prix à l'importation par l'Algérie des produits alimentaires et agroalimentaires ont, pour la grande majorité, baissé durant les sept premiers mois de 2016 par rapport à la même période de 2015, apprend l'APS auprès du ministère du Commerce. Dans la catégorie des matières premières destinées à l'industrie agroalimentaire, les prix ont reculé à 322 dollars/tonne (usd/t) pour le blé dur (-31,63% par rapport à la même période de 2015), à 192 usd/t pour le blé tendre (-25%) et à 183 usd/t pour le maïs (-10,3%). De son côté, le prix d'achat des poudres de lait s'est établi à 2.319 usd/t (-21,34%).

La baisse des prix à l'importation a également touché le sucre roux à 371 usd/t (-1,6%) et les huiles brutes (baisses allant de 1,6% à 14,43%) sauf pour l'huile brute de coco (+6,52%) et d'autres huiles alimentaires brutes (+46,4%). Pour la catégorie des produits d'épicerie, les prix à l'importation ont augmenté pour les cafés torréfiés à 15.408 usd/t (+50,01%), le lait infantile à 6.861 usd/t (+4,5%) et le thé à 2.287 usd/t (+2,5%). Par

contre, une baisse a touché le triple concentré de tomate à 864 usd/t (-26,8%), le double concentré de tomate à 1.327 usd/t (-9,5%), le concentré de tomate à 1.169 usd/t (-19,4%), les pâtes alimentaires à 1.714 usd/t (-12,5%), les cafés non torréfiés à 2.074 usd/t (-11,67%), le riz à 527 usd/t (-8,8%) et le sucre blanc à 519 usd/t (-0,2%). Pour les légumes secs, des baisses ont été observées pour les haricots secs à 917 usd/t (-34%) et les pois secs à 531 usd/t (-28,63%). En revanche, les prix à l'importation ont haussé pour les lentilles à 1.079 usd/t (+15,15%) et les pois chiches à 1.190 usd/t (+10,3%). Quant à l'ail, il a été importé à près de 1.670 usd/t (+55,35%).

En ce qui concerne les fruits frais, les pommes ont été importées à 826 usd/t (+18,2%) et les bananes à 721 usd/t (-2,2%). Pour les viandes et poissons, les prix ont reculé pour les viandes bovines réfrigérées à 3.552 usd/t (-12,02%), pour celles congelées à 3.028 usd/t (-10,4%) et pour les poissons congelés à 1.518 usd/t (-5,8%). Les principaux pays fournisseurs de l'Algérie en poudre de lait sont au nombre de 18 dont les 5 premiers sont la Nouvelle-Zélande (37,6% des importations globales), la France (16,2%), l'Argentine (14,3%), la Pologne (10,1%) et l'Uruguay (9,1%). Pour les huiles alimentaires brutes, la quasi-totalité des quantités importées a été réalisée par 6 principaux opérateurs dont une société privée qui demeure en première position avec 58% de la quantité totale importée.

En matière d'importation de sucre roux, cette même société privée est demeurée dominante en assurant 85% du total importé. Quant au sucre blanc, il est constaté qu'une proportion de 63,85% a été importée par 6 entreprises privées. Concernant le café non torréfié, les principaux importateurs sont au nombre de 7 avec près de 70% du total des importations, alors que pour le café torréfié, deux importateurs ont réalisé plus

de 30% des importations globales. S'agissant du ciment, son prix moyen à l'importation a baissé à 64 usd/t contre 84 usd/t (-23,3%)

### **Bananes et pommes : plus de 162 millions dollars d'importations**

En ce qui concerne les fruits frais, il a été importé pour 112,7 millions usd de bananes durant les 7 premiers mois 2016 (contre 107 millions usd sur la même période de 2015) et pour 49,4 millions usd de pommes (contre 78,6 millions usd).

La facture a été de 25,1 millions usd pour les amandes (contre 22,4 millions usd), de 16,7 millions usd de raisins secs (contre 20,5 millions usd) et de 4,7 millions usd d'abricots secs (contre 5,8 millions usd), alors que les importations des pruneaux secs se sont chiffrées à 9,59 millions usd (contre 9,68 millions usd). Il est, par ailleurs, constaté que la facture de l'ail importé est passée à 12,7 millions usd (contre 9,2 millions usd).

### **Développement du sud : Prioritaire et stratégique**

#### **Source : El Moudjahid**

Le ministre de l'Industrie et des Mines, M. Abdessalem Bouchouareb, lors de sa récente visite de travail dans la wilaya d'Adrar, a rencontré des opérateurs et investisseurs locaux. L'occasion a été pour lui de souligner la priorité qu'accorde le programme quinquennal 2015-2019 dont découle le plan d'action du gouvernement et la feuille de route du secteur de l'Industrie et des Mines au développement des wilayas du Sud et des Hauts Plateaux, particulièrement celles situées sur la bande frontalière. «Un objectif stratégique pour le gouvernement», a soutenu Bouchouareb,

rappelant les instructions fermes du Président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, pour accélérer le développement des wilayas du Sud et des Hauts Plateaux, notamment lors d'un Conseil ministériel restreint réuni en janvier 2015. La nouvelle vision de développement est en marche malgré la conjoncture délicate que traverse le pays avec le recul des revenus en devises, des recettes fiscales et de l'équilibre budgétaire, confirme le ministre, précisant qu'elle s'appuie sur la valorisation des potentialités de chaque région pour qu'elles soient complémentaires à celles des autres régions. Dans le domaine industriel, il évoquera les avantages spécifiques accordés aux investissements nationaux et étrangers en partenariat, outre le début de concrétisation d'un programme de développement ambitieux d'aménagement de nouveaux parcs industriels, la modernisation des unités industrielles publiques fermées, l'incitation à l'investissement, la réouverture de toute les mines et la préparation du lancement de l'exploitation des grands gisements, comme ceux de Gara Djebilet à Tindouf, et de toute la région des Eglab, ainsi que la densification de l'exploitation des carrières et la valorisation des substances minérales et non-minérales. Le ministre a également insisté sur l'importance des potentialités de la wilaya d'Adrar qui commence à connaître un nouvel essor de développement économique, à l'instar de Béchar et de Biskra.

#### **Adrar : porte de l'Algérie pour les marchés de la région**

«La proximité géographique des wilayas du Sud avec les pays africains constitue un atout exceptionnel pour la pénétration des marchés de l'Afrique subsaharienne. C'est une force que nous allons valoriser. Toutes les wilayas du Grand Sud et les wilayas frontalières vont se mettre dans la dynamique d'exportation. Adrar, connue pour son héritage culturel et civilisationnel et pour son

rôle historique dans la diffusion du savoir et des sciences à travers les cités de l'Afrique de l'Ouest, est appelée aujourd'hui à être la locomotive de l'Algérie pour pénétrer les marchés de l'Afrique subsaharienne et une porte pour l'exportation de nos produits, industriels notamment, en prenant part activement à la stratégie nationale de diversification des sources de revenus», ajoute le ministre de l'Industrie et des Mines, avant de conclure : «Tels sont les défis majeurs qui nous attendent pour le bien de tous, pour la consolidation de la stabilité et pour la prospérité de la nation entière.»

### **Chiffre du jour : Le light sweet crude perd 70 cents**

#### **Source : El Moudjahid**

Les cours du pétrole ont ouvert en baisse hier à New York sur la lancée d'un mauvais début de semaine, les investisseurs craignant que le gouvernement américain n'annonce un bond des réserves dans ses chiffres hebdomadaires sur l'offre. Le prix du baril de «light sweet crude» (WTI), référence américaine du brut, perdait cet après-midi 70 cents à 45,97 dollars sur le contrat pour livraison en décembre au New York Mercantile Exchange (Nymex), après avoir déjà cédé quelque deux dollars lors des deux précédentes séances.

### **Algérie – Pays Bas : Programme bilatéral dans les ressources en eau**

#### **Source : El Moudjahid**

Le ministre des Ressources en eau et de l'Environnement, Abdelkader Ouali, a reçu, hier, l'ambassadeur des Pays-Bas à Alger, Robert Van Embden, avec lequel il a convenu de mettre en œuvre le programme exécutif des activités dans le domaine

des ressources en eau, a indiqué le ministère dans un communiqué. M. Ouali et le diplomate néerlandais se sont mis d'accord pour élargir ce programme déjà élaboré, aux activités de l'environnement, indique le communiqué, précisant que ces entretiens ont permis de «faire la bilan de la coopération bilatérale et de discuter sur les voies et moyens de la promouvoir». Le ministre et son hôte ont abordé également le volet institutionnel en examinant les modalités de mise en œuvre de la convention entre l'Institut national de perfectionnement de l'équipement (INPE-Algérie) et l'Institut de l'éducation de l'eau des Pays-Bas, selon la même source.

### Direction régionale des douanes Alger- extérieur : Hausse des recouvrements douaniers

**Source : APS**

La valeur des recouvrements douaniers de la direction régionale des douanes Alger-extérieur a atteint 248,272 millions de dinars durant les neuf premiers mois de l'année, en hausse de 5,75 % par rapport à la même période de l'année 2015 (234,769 millions DA), relève un communiqué de cette direction qui regroupe cinq inspections.

Le nombre de déclarations souscrites à l'import a atteint 133.499 dans la période allant du 1er janvier au 30 septembre 2016 contre 196.398 déclarations durant la même période en 2015.

Le bilan de la direction régionale fait ressortir qu'en dépit de la baisse des déclarations de douanes à l'importation en 2016, les recouvrements douaniers ont enregistré une hausse de près de 5,75%. Ces résultats confirment, selon la même source, le succès des

mesures adoptées par la direction générale des douanes pour maintenir un niveau de recouvrement douanier confortable au profit du trésor public.

Au niveau de l'exportation, 3.888 déclarations ont été enregistrées durant les neuf premiers mois de 2016 contre 8.352 durant la même période de 2015, ajoute le communiqué.

La baisse des déclarations à l'importation en 2016 et la hausse des déclarations d'exportations dénotent la pertinence de la politique gouvernementale visant la réduction de la facture d'importation et l'efficacité de la stratégie d'accompagnement mise en place par la direction générale des douanes à travers les facilitations douanières liées aux exportations hors hydrocarbures conformément au plan stratégique des douanes 2016-2019, est-il expliqué dans le communiqué.

Dans le souci d'améliorer le recouvrement douanier, la direction régionale des douanes Alger-extérieur a pris plusieurs mesures dont la rationalisation des dépenses et la rentabilisation des parts vendues.

Il est également question de recouvrer les objets vendus aux enchères qui englobent toutes les recettes relevant territorialement de la direction.

Cette dernière a organisé deux opérations. La première en mars dernier sanctionnée par le recouvrement de près de 24 milliards de centimes pour le compte du Trésor public et la deuxième en juillet avec 10 milliards de centimes.

Par ailleurs, les services de la direction régionale ont enregistré 67 infractions au change du 1er janvier au 30 septembre dont 54 infractions qui concernent les

opérations commerciales à l'importation dont les amendes ont atteint 4.407.219.478,00 DA.

La compétence territoriale de la direction régionale des douanes Alger-extérieur est composée de cinq (5) inspections.

### Le nombre des Comptes d'affectation spéciale réduit à 56

**Source : APS**

Le nombre des Comptes d'affectation spéciale du Trésor (CAS) a été ramené à 56 contre 74 en 2010, date de début de l'opération de leur assainissement à travers le regroupement des comptes ayant la même vocation budgétaire, a indiqué mercredi un haut responsable du ministère des Finances.

Depuis le début de l'opération de l'assainissement des comptes, 18 CAS ont été fermés pour passer de 74 à 56 actuellement (selon les échéances des lois de finances), a expliqué à la presse le Directeur général de la comptabilité au ministère des Finances, Mohamed Larbi Ghanem, en marge de son audition par la commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN) dans le cadre de l'examen du projet de la loi de finances 2017.

Quatre (4) autres CAS seront également fermés d'ici à la fin de l'année 2016 pour arriver à 52 Comptes.

Il s'agit du Compte de gestion du programme d'urbanisation, du Compte de gestion des investissements publics du programme complémentaire de la relance économique 2005-2009, du Compte de gestion des investissements publics du programme de soutien de la croissance économique

2010-2014 et du Compte de gestion des investissements publics du programme de la consolidation de la croissance économique 2015-2019.

Le solde de ces CAS sera versé dans le compte des résultats du Trésor à l'exception de 300 milliards de DA qui seront transférées au Compte de gestion des investissements publics inscrits dans le budget d'équipement de l'Etat.

Après la clôture de ces quatre comptes, il y aura donc un seul programme d'équipement contre cinq (5) actuellement, a expliqué M. Ghanem lors de sa réunion avec la commission.

Quant aux raisons d'assainissement des Comptes d'affectation spéciale, le même responsable a expliqué qu'il s'agissait de revenir au principe budgétaire des finances publiques qui est l'annualité et l'universalité du budget de l'Etat, permettant une meilleure évaluation et maîtrise de la dépense publique.

Dans ce cadre, M. Ghanem a justifié la création des CAS de par le passé par la nécessité d'assurer une souplesse dans la gestion du budget d'équipement afin de produire le maximum d'infrastructures et de services publics.

Désormais, a-t-il fait valoir, "nous voulons retourner au principe budgétaire en regroupant un certain nombre de CAS pour avoir une vision commune au niveau de chaque secteur et assurer, par conséquent, une cohérence entre les différents programmes".

L'assainissement des CAS a été décidé en application de l'article 24 de la loi de 1995 régissant la Cour des Comptes, qui oblige le ministère des Finances à prendre les mesures nécessaires dans des cas de faits et

d'irrégularités préjudiciables au Trésor public ou au patrimoine des entreprises publiques.

Dans ses précédents rapports sur le règlement budgétaire, la Cour des comptes avait critiqué la gestion de certains CAS, une position partagée par les députés et les membres de la Commission des finances de l'APN.

La Cour des comptes avait alors constaté que le contrôle public de ces comptes était "peu ou pas consacré du tout", sans compter "la défaillance du contrôle interne sous plusieurs aspects".

A ce propos, M. Ghanem a réaffirmé que les Comptes d'affectation spéciale du Trésor étaient gérés et contrôlés au même titre que les dépenses budgétaires.

### [Le boom de l'industrie du ciment en Algérie](#)

**Source : Le Soir d'Algérie**

Même si les capacités installées ne carburgeront pas à plein régime, l'industrie algérienne du ciment devrait chercher des débouchés à l'export pour le surplus de production afin de faire face au ralentissement de la demande tirée vers le bas par les coupes budgétaires opérées dans les investissements publics en infrastructures.

Entièrement importé jusque-là, le ciment devrait être produit à Adrar dès l'année prochaine à la faveur du partenariat conclu entre l'entité privée STG-Adrar et les Chinois de CTIEC. La nouvelle cimenterie, qui ne produirait pas uniquement ce type de ciment indispensable pour la cimentation des puits pétroliers, compte même se lancer dans l'exportation à court terme.

En effet, cette nouvelle cimenterie, qui devrait entrer en production dès le premier trimestre de l'année prochaine, produirait 1,5 million de tonnes par an avant de doubler son volume dans une deuxième phase de développement. Une augmentation des capacités qui aura pour objectif de dégager un surplus à l'exportation dans les pays limitrophes selon le business-plan de la cimenterie. Elle viendra ainsi porter les capacités nationales installées de production du ciment, qui s'élèvent actuellement à 22,8 millions de tonnes/an, à 24,3 millions de tonnes/an.

En tout cas, l'entrée en production de la cimenterie de Biskra (Cilas) en juillet dernier a porté les capacités de Lafarge, qui disposait de deux cimenteries en activité d'une capacité totale de 8,6 millions/an (M'sila et Oggaz), à 11,3 millions de tonnes/an. Quant au groupe public Gica, il dispose de capacités de l'ordre de 11,5 millions de tonnes/an et compte les augmenter pour atteindre bientôt 18,5 millions de tonnes/an.

Le plan de développement de Gica prévoit l'extension des capacités de production des cimenteries de Aïn El Kbir et Oued Sly et la réalisation de trois nouvelles cimenteries à Sigus, Béni Zireg et El Bayadh. «Avec cette nouvelle cimenterie, près du tiers de la production nationale de ciment est réparti entre trois wilayas du sud (Biskra, Béchar et Adrar). J'ai donné des orientations aux groupes GICA et Divindus à l'effet de lancer la réalisation d'un broyeur de clinker à Illizi pour produire du ciment à partir de la matière première (clinker) fournie par ce maillage de cimenteries. En 2017, aucun sac de ciment ne sera importé et nous dégagerons un premier volume à l'export», s'est félicité le ministre de l'Industrie et des Mines, Abdesselam Bouchouareb, lors de sa visite effectuée dans cette cimenterie située à Moktène, à 260 km d'Adrar.

Dans ce contexte, il convient de noter qu'avec l'entrée en production de la cimenterie d'Adrar au premier trimestre 2017, la production nationale couvrirait la totalité des besoins du marché local du ciment estimés en 2015 — où l'Algérie a importé 6 millions de tonnes pour près de 480 millions de dollars — à 24 millions de tonnes. Or, cette industrie locale de ciment devrait se mettre à la recherche de débouchés à l'export pour éviter la récession. Le marché algérien du ciment a été boosté ces dernières années par les différents programmes publics de développement et les coupes budgétaires opérées dans les investissements en infrastructures devront ralentir la demande. Et, même si les capacités installées ne carbureront pas à plein régime, la production locale se substituerait largement à l'importation de ce matériau et dégagerait de substantiels surplus à l'exportation.

### [Le Dg de l'Ansej annonce la création d'une fédération pour les micros entreprises](#)

**Source : L'Algérie Eco**

Les jeunes entrepreneurs issus du dispositif d'Ansej auront désormais la possibilité d'accéder et de participer à la tripartite et aux principaux rendez-vous économiques, selon M.Mourad Zemali Dg de l'agence. Il a indiqué aujourd'hui sur les ondes de la chaîne1, qu'il s'agit de la création d'une fédération nationale des jeunes entrepreneurs, dont les dernières retouches de l'assemblée générale sont en phase de finalisation. Il précisera par ailleurs, que cette initiative n'est qu'une réponse aux attentes de plusieurs petites entreprises, et associations qui avaient confirmé avec force leur adhésion à cette fédération.

D'autant plus que ces dernières, constituent sur le terrain une réelle force de proposition d'une part. D'autre part leurs actions peut s'avérer un vecteur important dans la promotion de la culture entrepreneuriale. Parallèlement, cette fédération sera la tribune pour toutes les micros entreprises, d'où elles pourront exposer leurs problèmes notamment ceux liés à la commercialisation de leurs produits.

Par ailleurs, le Dg de l'Ansej affirme que le dispositif a financé près de 366129 micro entreprise, ce qui a dégagé près d'1 million d'emplois, considérant qu'en 20 ans de présence l'Ansej aura réussi dans le domaine de la création de richesse et d'emploi. Ceci tant, M.Zemali précise que 50%des financements ont été réalisés sans recourir au trésor public, soit uniquement sur le volume des recouvrements effectués en 2016. Sur le même élan, le Dg de l'Ansej souligne que « les obstacles que rencontrent ces entreprises, l'accès au foncier industriel et la commercialisation des produits, demeurent les plus importants, en plus de la mauvaise application du code des transactions commerciales qui réservait une part de 20% pour les micros entreprises ». Ce dernier aurait accordé selon M.Zemali 1500 projets aux jeunes entreprises pour une valeur de 4 milliards de dinars, ce qui demeure très insuffisant. A ce titre le Dg de l'Ansej n'a pas manqué de lancer un appel aux autorités concernés, afin « de donner la priorité aux micros entreprises ».

Pour leur part, les observateurs, considèrent qu'il était temps de se pencher sur cette catégorie d'investisseurs, d'autant plus que le défi de la relance économique repose essentiellement sur la création de 2 millions de PME. Pour eux la création d'une fédération pour les micros entreprises, représente la possibilité d'élaguer toute les souffrances administratives, juridiques, et managériales qui minent le monde de l'entrepreneuriat.

## COMMERCE

### [Ces algériens qui investissent en Tunisie](#)

**Source : L'Econews**

Alors que l'Algérie importe de plus en plus des quantités énormes en matière de la poudre de lait, un investisseur algérien compte réaliser en Tunisie un projet de production et de séchage du lait d'un coût de 230 millions d'euros dans les prochains mois.

L'information a été rapportée ce mercredi par la presse tunisienne. Elle se réfère à une étude qui a été présentée au gouvernement tunisien par l'investisseur algérien, dont le nom n'a pas été divulgué. Le projet de production et de séchage du lait ainsi que celle de viandes rouges et blanches d'un coût de près de 230 millions d'euros pouvant employer dans une première étape 2000 employés spécialisés et 3000 autres non spécialisés, précise-t-on.

Le projet comporte, indique l'Agence de presse tunisienne, la création d'une plantation pour l'élevage de 32 mille vaches dont 12 mille seront distribuées aux éleveurs à condition que leur production soit vendue à l'usine de séchage du lait qui sera réalisée à Sakiet Sidi Youssef, outre la mise en place d'une unité de réfrigération d'une capacité de 100 mille litres cube de lait et d'une autre destinée à la transformation de la bouse de vache. L'usine permettra de produire environ deux millions de litres de lait par jour et de sécher 300 tonnes par jour, en plus d'un abattoir moderne pour la production de viandes rouges et blanches. Il est également prévu d'exporter un million de litres cube de lait ainsi que l'excédent par rapport aux besoins du marché en ce produit.

La TAP donne plus de détails, soulignant que, les montants alloués à ce projet seront répartis entre l'infrastructure de base, les bâtiments, les équipements et les lignes de production (120 millions d'euros), les cheptels et les fourrages (80 millions d'euros), l'achat du lait auprès des producteurs (30 millions d'euros), l'Etat tunisien devant se charger de subventionner le projet à hauteur de 35%, le reste (65%) étant à la charge de l'investisseur.

Il est à rappeler que la facture d'importation de lait (y compris les matières premières) a atteint à 557,58 millions de dollars durant les huit premiers mois de 2016, contre 770,3 millions de dollars à la même période de 2015, soit une baisse de 27,61%. Les principaux pays fournisseurs de l'Algérie en poudre de lait sont au nombre de 18 dont les 5 premiers sont la Nouvelle-Zélande (37,6% des importations globales), la France (16,2%), l'Argentine (14,3%), la Pologne (10,1%) et l'Uruguay (9,1%).

## **TRANSACTIONS & CONTRATS**

### **Aïn Témouchent: Henkel Algérie cède son usine à des investisseurs algériens**

**Source : Le Quotidien d'Oran**

La société Henkel Algérie des détergents et produits d'entretien a annoncé, hier, « la signature du contrat de cession de son usine d'Aïn Témouchent à un groupe d'investisseurs algériens ». Dans un communiqué rendu public, hier, Henkel explique, sans citer le montant de la transaction et les noms du groupe d'investisseurs repreneurs, que la vente de l'usine d'Aïn Témouchent entre dans sa « stratégie d'investissement en Algérie ». « Conscient du potentiel industriel d'Aïn Témouchent, et en tant qu'entreprise responsable, Henkel a choisi comme repreneurs un consortium d'investisseurs

algériens qui concentreront de nouvelles activités sur le site, tout en assurant la pérennité sociale et économique de la région ». Henkel rassure que « les employés travaillant autrefois au sein de l'usine d'Aïn Témouchent seront repris par les nouveaux investisseurs, ainsi 160 emplois seront préservés et 500 emplois directs et indirects seront créés ». « Les repreneurs du site y intégreront 7 nouvelles activités industrielles, dont 2 directement sous-traitantes de Henkel », soit un potentiel de création de « plus de 4.300 emplois dans les années à venir », ajoute le communiqué. Cité dans le communiqué, le PDG de Henkel Algérie, Jean Féminier, explique que dans le choix des repreneurs, Henkel a favorisé ceux qui « pourraient assurer le développement d'activités à même de garantir l'emploi et le futur développement du site ». « En tant qu'entreprise leader du marché dans notre domaine d'activité, nous avons forgé notre stratégie industrielle et commerciale à travers une politique d'investissement continue en Algérie. Que cela soit en termes d'amélioration de l'outil de production, en termes de recrutement et de valorisation des ressources humaines locales, ou par notre engagement citoyen et social, Henkel se veut être un acteur proactif et impliqué dans la réussite de l'Algérie », affirme M. Féminier. Cependant, Henkel Algérie ne quittera pas la région d'Aïn Témouchent puisque l'entreprise y développera « la sous-traitance de certains procédés de production et d'achat de matières premières ». « Henkel œuvre afin que les emballages de matières premières soient produits au 2/3 en Algérie d'ici 2020, grâce au développement de fournisseurs locaux ». « Le nouveau pôle industriel d'Aïn Témouchent servira alors, pour Henkel, de site de production de matières premières et de base logistique dans la région de l'Ouest. Henkel accompagnera également les investisseurs dans le développement de nouvelles compétences industrielles » relatives au secteur d'activité en question, ajoute le

communiqué. « Nous avons mis toutes les conditions pour assurer l'emploi aux meilleures conditions et accompagner nos gouvernants dans la transition vers une économie industrielle et moderne avec une croissance durable », assure aussi M. Jean Féminier. Henkel Algérie rappelle avoir investi un montant de « 20 millions d'euros pour l'expansion de l'usine de Réghaïa, ainsi que 6 millions d'euros pour l'amélioration de l'outil de production de l'usine de Chelghoum Laïd, renforçant ainsi la volonté de changement dans la continuité de l'entreprise ».